Signal[MD] Adjuvant

Concentré Émulsifiable

USAGE COMMERCIAL

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour
1-800-424-9300

Signal[MD] est une marque déposée de
Nufarm Agriculture Inc.

VENTE AUTORISÉE POUR L'EMPLOI DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, D'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

GARANTIE :
Mélange d'hydrocarbures de pétrole . . . 83%
Mélange tensioactif . . . 17%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Mélange de tensioactif et d'huile adjuvante supérieure pour l'emploi avec l'herbicide SIGNAL dans le blé de printemps et le blé dur.

No D'HOMOLOGATION 29173
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS :
EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Ce produit contient des substances pouvant causer une grave pneumonie si elles sont aspirées. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE.

PRÉCAUTIONS :
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

ENTREPOSAGE :
Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Garder hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des engrais.

SIGNAL ADJUVANT-F.indd 2 10-10-28 8:08 AM

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements

ÉLIMINATION DU CONTENANT :
Contenants recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :
Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.
Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT :
L'adjuvant SIGNAL est une huile émulsifiable. Cet adjuvant à ajouter dans la cuve du pulvérisateur doit être mélangé à l'herbicide SIGNAL pour la suppression sélective de la folle avoine, de l'avoine (cultivée) spontanée, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'ivraie de Perse et de l'alpiste des Canaries spontanée dans tous les types de blé de printemps et de blé dur.

MODE D'EMPLOI :
CULTURES : Blé de printemps et blé dur

L'adjuvant SIGNAL doit être utilisé avec l'herbicide SIGNAL.
Taux d'application : 0,8 – 1,0% v/v (0,8 à 1,0 L d'adjuvant SIGNAL pour 100 L de solution à pulvériser).

Consulter l'étiquette de l'herbicide SIGNAL pour de plus amples détails concernant les doses d'emploi et les directives de mélange.

NOTES: